



## Vie privée familial.....

Par **momo71**, le **10/04/2014 à 17:53**

bonjour j'ai une question a vous demander  
En fait je suis en france depuis 2009  
En 2009 J'ai fait un dossier de maladie j'avais des problemes de santé j'ai eu 4 récépécés  
Après m'ont envoyé une lettre pour quitter le territoire  
Et là j'étais perdu  
Et l'année dernière j'ai voulu refaire mon dossier de maladie et malheureusement été refusé et là je suis en couple avec ma copine française et nous voulons faire un rapprochement familial sur place est ce que ça me concerne  
Merci bcp

Par **amajuris**, le **11/04/2014 à 10:24**

Bonjour  
Le regroupement familial ne s'applique qu'aux personnes mariées.  
Cdt

Par **KARIM71**, le **11/04/2014 à 18:05**

bjr momo je suis au même situation que toi  
Si tu as des nouvelles dit moi merci